

ELECTIONS AU SENAT

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

~~~~~

Le Conseil Municipal s'est réuni le **vendredi 10 juillet 2020** à 18 h 00 en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral afin de désigner 5 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Présents : Mesdames Dominique **ROBIGO**, Diane **DE BARROS**, Françoise **AUDIGEOS**, Alexandra **GIAI-GIANETTO**, Aurélie **COUTANT**, Béatrice **OLGIATI**, Caroline **SOULIÉ**, Karine **DUPRAZ** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Gérard **PROUST**, Philippe **NÉRON**, Francis **GUÉRIN**, Christophe **BOUCARD**, Jean-Marc **GAUTHEREAU**, Frédéric **DEROCQ**, Aurélien **MARTY**.

Absents excusés : Madame Martine **GIRAUD** (*pouvoir donné à Mme Diane **DE BARROS***) et Messieurs Christophe **VANWALLEGHEM** (*pouvoir donné à Mme Béatrice **OLGIATI***), Patrice **QUERNET** (*pouvoir donné à Mme Karine **DUPRAZ***).

Délibération
n° 2020/32

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

Il rappelle, qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire signale que, selon l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2020, la commune d'**ANDILLY** doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Il désigne Mme Aurélie **COUTANT** en qualité de secrétaire et il rappelle, qu'en application de l'article R. 33 du code électoral, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents sont désignés pour tenir le bureau électoral.

Il s'agit donc de M. Gérard **PROUST** et M. Jean-Marc **GAUTHEREAU**, ainsi que Mme Aurélie **COUTANT** et M. Aurélien **MARTY**.

.../...

Monsieur le Maire constate qu'une seule liste a été déposée.

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal a déposé son enveloppe dans l'urne. Le scrutin clos, les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont les suivants :

• Nombre de présents ou représentés	19
• Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote	0
• Nombre de votants	19
• Nombre de nuls	0
• Nombre de blancs	0
• Nombre de suffrages exprimés	19

La liste **ANDILLY-LES-MARAIS 2020** obtient 19 voix.

Sont proclamés élus :

• M. Sylvain FAGOT	délégué 1
• Mme Dominique ROBIGO	délégué 2
• M. Jean-Marc GAUTHEREAU	délégué 3
• Mme Béatrice OLGIATI	délégué 4
• M. Francis GUÉRIN	délégué 5
• M. Patrice QUERNET	suppléant 1
• Mme Diane DE BARROS	suppléant 2
• M. Gérard PROUST	suppléant 3

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 14.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Dominique ROBIGO	Adjointe	
Jean-Marc GAUTHEREAU	Adjoint	
Béatrice OLGIATI	Adjointe	
Francis GUÉRIN	Adjoint	
Françoise AUDIGEOS	Conseillère Municipale	
Gérard PROUST	Conseiller Municipal délégué	
Philippe NÉRON	Conseiller Municipal délégué	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale déléguée	
Martine GIRAUD	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Caroline SOULIÉ	Conseillère Municipale déléguée	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal délégué	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Alexandra GIAI-GIANETTO	Conseillère Municipale	
Frédéric DEROCQ	Conseiller Municipal délégué	
Aurélien MARTY	Conseiller Municipal délégué	
Aurélié COUTANT	Conseillère Municipale déléguée / Secrétaire de séance	
Patrice QUERNET	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Karine DUPRAZ	Conseillère Municipale	